



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième session du Comité de l'Administration et des Finances (CAF)

Trente-cinquième session de la Commission

Rome, Italie, 9-14 May 2011

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITE DE
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
Athènes, Grèce, 12-17 avril 2010**

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité de l'administration et des finances (CAF) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a tenu sa première session à Athènes Grèce le 12 et 13 avril 2010. Étaient présents à la session les délégués de 15 membres de la CGPM ainsi que les observateurs de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). On trouvera à l'Annexe B au présent rapport la liste des délégués et observateurs.

2. En l'absence de M. Mohamed Fathy Osman, Président du CAF, la session a été ouverte par M. Mohamed Haj Ali Salem, Président de la Commission, qui a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement grec d'accueillir la session dans d'excellentes conditions.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

3. Le Président s'est référé à la Déclaration des compétences et droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres telle qu'elle figure dans le document GFCM:XXXIV/2010/Inf.12.

4. L'ordre du jour, adopté sans modification, est reproduit à l'Annexe A.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Questions administratives

5. M. Abdellah Srour, Secrétaire exécutif par intérim, a présenté ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur le document CAF:I/2010/2 «Rapport du Secrétariat sur les questions administratives et financières». Il a tout d'abord récapitulé les mesures prises au sujet de l'administration du Secrétariat (Rapport administratif); il a évoqué des questions telles que la dotation en effectifs, l'examen des performances de la CGPM, le nouveau siège, les réunions, les publications et l'état d'avancement des ratifications de l'Accord de la CGPM tel qu'amendé en 1997. Il s'est également penché sur la situation des paiements des contributions au budget autonome et l'état des dépenses engagées en 2009 (Rapport financier).

Recommandations adoptées au titre de l'Article V de l'Accord de la CGPM

6. Le Comité a été informé que le Secrétariat avait officiellement transmis aux membres et observateurs le texte des recommandations et résolutions adopté à la trente-troisième session de la Commission (mars 2009). Après la «période de grâce», les décisions ont pris effet le 9 septembre 2009.

Évaluation des performances de la CGPM

7. Le Secrétaire exécutif par intérim a brièvement rendu compte du processus de sélection et de nomination d'experts externes pour l'évaluation des performances de la CGPM. Ces experts avaient été choisis par le Comité de sélection à partir d'une liste de candidats identifiés par l'intermédiaire du Secrétariat. L'évaluation des performances, engagé en janvier 2010, était en cours.

8. Il a informé également le CAF que Mme Judith Swan, Coordinatrice de l'équipe d'experts chargée de l'évaluation des performances, assistait aux diverses sessions de la CGPM en qualité d'expert externe et que les délégués étaient priés de bien vouloir remplir le questionnaire envoyé par l'Équipe chargée de l'évaluation des performances afin d'appuyer la réalisation de cette évaluation.

Activités et fonctionnement du Secrétariat

9. Le Comité a été informé que les activités intersessions du Secrétariat consistaient notamment à organiser et à coordonner plusieurs réunions telles que la session annuelle du Comité scientifique consultatif (CSC), les organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture (CAQ), en particulier la Réunion de coordination des groupes de travail. Le Secrétariat élaborait plusieurs documents techniques et administratifs, disponibles sur le site Web de la CGPM et certains étant publiés en tant qu' «Études et revues».

10. Le Comité a été informé des progrès faits en matière de recrutement pour pourvoir les postes vacants du Secrétariat. La secrétaire bilingue, Mme Claudia Escutia et l'assistante administrative/dactylographe, Mme Raffaella Dirat ont été sélectionnées entre septembre et décembre 2009. Les délégués ont été en outre informés que le recrutement du Chargé de gestion de l'information était en cours. Quant à la nécessité urgente de renforcer le Secrétariat par des fonctionnaires techniques, la proposition de création de trois postes pour les deux prochaines années a été portée à l'attention du Comité: Expert de l'évaluation des stocks/de la dynamique des populations, Éditeur/traducteur de documents et publications techniques, Gestionnaire de l'information relative à l'application et à l'aquaculture.

Siège de la Commission

11. En ce qui concerne le nouveau siège de la Commission, le Secrétaire exécutif par intérim a fait brièvement rapport sur la situation actuelle. Il a donné des informations sur la question des coûts de fonctionnement (estimés à 146 000 EUR/an) qui doivent être pris en charge par une contribution volontaire de la FAO pour couvrir des dépenses spécifiques (à hauteur, selon les estimations, de 46 000 EUR) aussi bien que par une contribution de l'Italie (le reste), pour laquelle aucune position officielle n'avait été communiquée par le Secrétariat. Le Représentant de l'Italie a confirmé que son pays souhaitait appuyer les activités de la CGPM dans les limites de la Méditerranée, ainsi que le confirment le financement des projets régionaux AdriaMed, MedSudMed et EastMed et plus récemment, l'appui de projets de la CGPM et la mise à disposition du nouveau siège de la Commission. Il a également informé la Commission que les obstacles rencontrés en matière de prise en charge des coûts de fonctionnement liés au nouveau siège ne tenaient qu'à des difficultés administratives internes qui avaient été résolues et que des informations supplémentaires seraient données lorsque la délégation italienne serait présente au complet à la session de la CGPM.

État d'avancement de la ratification des amendements à l'Accord de la CGPM

12. Le Comité a été informé de la situation des acceptations des amendements de 1997 à l'Accord de la CGPM. La situation demeurait inchangée, à savoir que vingt-et-un membres avaient déposé leurs instruments d'acceptation, tandis que l'Égypte et Israël ne l'avaient pas encore fait. Au sujet du cas de la République arabe syrienne, le Secrétariat avait reçu une lettre le 17 septembre de l'Ambassade de Syrie à Rome l'informant que la Syrie avait ratifié l'Accord le 12 juillet 2009. Cependant, selon le Bureau juridique de la FAO, cette lettre ne pouvait pas être considérée comme une ratification officielle, le modèle-type servant expressément au processus de ratification n'ayant pas été utilisé.

Questions financières*Contributions des Membres au budget autonome*

13. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il avait envoyé en juin 2009 une lettre d'appel de fonds. Au mois de décembre 2009, la plupart des Membres avaient réglé leur contribution. Au total, dix-huit Membres ont déposé leur instrument d'acceptation et versé leur contribution; trois Membres (Bulgarie, Italie et Malte) ont déposé leur instrument d'acceptation, mais n'ont pas versé leur contribution au titre de 2009; deux Membres (Égypte et République arabe syrienne) n'ont ni déposé leur instrument formel d'acceptation, ni versé leur contribution; un Membre (Israël) n'a ni déposé son instrument d'acceptation (ni participé au vote pour la sélection du Secrétaire exécutif), ni versé sa contribution. M. Srour a indiqué que la contribution de l'Égypte au titre de 2009 avait été réglée récemment.

14. Le représentant de l'Italie a fait savoir que son pays avait versé sa contribution à la CGPM et que celle-ci sera à la disposition de la Commission sous peu.

15. Le représentant de Malte a informé le Comité que toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de ses obligations financières ont déjà été commencé, donc les paiements pour 2008 et 2009 seront versés dès que possible.

Situation financière 2009: budget autonome, arriérés de contributions et fonds fiduciaires

16. Le Comité a reçu des informations sur les principaux chapitres du budget de la période intersessions, au cours de laquelle le Secrétariat a géré les dépenses en accord avec les priorités et le plan de travail définis par la Commission.

17. Des informations ont été communiquées au sujet de la situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM (c'est-à-dire les contributions volontaires des Membres) reçues de l'UE et de l'Espagne, pour appuyer les activités des organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture.

18. Le Comité a remercié le Secrétariat de sa présentation claire et détaillée des questions administratives et financières. Ses débats se sont concentrés sur les dépenses supplémentaires futures qui ont été anticipées par le Secrétariat dans le cadre de sa présentation.

19. Certaines délégations ont indiqué que les effectifs supplémentaires demandés l'avaient été en raison du surcroît d'activités que le Secrétariat devrait mener afin de mettre en œuvre le plan de travail défini par les organes subsidiaires de la Commission.

20. Le délégué de l'UE, soutenu par tous les pays membres et quelques délégations a proposé que le renforcement des ressources humaines du Secrétariat intervienne après l'élection du nouveau Secrétaire exécutif et tienne compte des résultats de l'évaluation des performances. Le représentant de l'UE a souligné le besoin qu'une définition claire du rôle du Secrétariat et que cet accroissement de personnel devrait viser essentiellement les tâches administratives plutôt que des domaines techniques spécifiques.

21. En référence à la proposition de recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le délégué de la Tunisie a suggéré de considérer le recrutement d'un expert dans différents domaines d'expertises en relation avec la pêche, y compris une expertise en dynamique des populations.

22. Certains délégués ont également indiqué que de nombreuses activités du Secrétariat pourraient être menées par des consultants, et qu'il convenait d'en tenir compte dans la version révisée du budget.

23. Le président a remercié le Secrétariat de cette présentation et a exprimé sa gratitude aux donateurs, l'UE et l'Espagne, dont le soutien a été indispensable à la conduite de certaines activités importantes dans le domaine de l'aquaculture.

24. Le Comité est convenu qu'une décision finale devrait être adoptée sur d'autres sujets examinés, en particulier l'élection du Secrétaire exécutif et l'examen du plan de travail annuel pour 2010.

PROCÉDURE DE SÉLECTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CGPM

25. En ce qui concerne la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire exécutif de la

CGPM, le Secrétariat a formulé une proposition (voir le document CAF:I/2010/3 - GFCM:XXXIV/2010/Inf.7). La procédure proposée s'inspire de la procédure *ad hoc* adoptée à la session extraordinaire de la Commission tenue à Malte en 2004 et appliquée par la suite et à la vingt-neuvième session de la Commission en février 2005, avec quelques adaptations. Le Comité a également été invité à se prononcer sur la durée du mandat du Secrétaire exécutif, une question qui n'avait pas encore été abordée.

26. Des délégués ont souligné qu'il était urgent d'élire un Secrétaire exécutif et ont suggéré que soit organisée une session extraordinaire, si possible dans le courant de l'année en supposant que les implications budgétaires liées soient couvertes par le budget 2010. Ils ont souscrit aux principes généraux des critères de sélection proposés par le Secrétariat. Des délégués ont cependant souligné que le comité de sélection devrait comprendre des représentants de deux pays différents:

- un représentant des États membre de l'UE
- un représentant des États non UE.

27. S'agissant de la durée du mandat du Secrétaire, les délégués sont convenus d'une durée de cinq ans, comme proposé par le Secrétariat avec la possibilité d'une extension pour un deuxième mandat.

AMENDEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CGPM

28. En s'appuyant sur le document CAF:I/2010/4, le Comité a été informé des modifications qu'il était proposé d'apporter au Règlement intérieur de la CGPM, compte tenu du mandat du nouveau Comité de l'administration et des finances (CAF), établi à la trente-troisième session (mars 2009). Il a suggéré d'inclure en annexe au Règlement intérieur la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire exécutif.

PROJET DE BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2010-2011

29. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur le document intitulé Budget de la CGPM et contributions des membres pour 2010-2011 (CAF:I/2010/5 - CGPM:XXXIV/2010/Inf.5).

30. Le document en question présente une estimation des prévisions de dépenses au titre du budget autonome et inclut une ventilation entre les principaux chapitres du budget pour les exercices 2010 et 2011. La part du budget autonome devant être financée par chaque membre est calculée selon le

barème figurant au Règlement financier de la CGPM. Ce document est à lire conjointement avec le projet de Programme de travail de la Commission pour 2010 (documents CGPM:XXXIV/2010/6 et 7) pour qu'il soit possible d'en évaluer les incidences budgétaires.

31. Le projet de budget figurant dans le document susmentionné est issu du programme de travail du Comité scientifique consultatif (CSC) proposé pour 2010 tel qu'adopté à la douzième session de ce Comité et du programme de travail 2010 du Comité de l'aquaculture (CAQ), adopté à la sixième session de ce Comité et réajusté à la troisième réunion de coordination des groupes de travail. Il a également été ajusté pour tenir compte de l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat et n'inclut aucune nouvelle proposition d'activités par la Commission ou par le CAF et le CAQ. Le cas échéant, le budget nécessaire pour couvrir de telles activités devra être additionné à cette estimation. Comme l'a demandé la Commission, le budget des projets coopératifs financés par des ressources extrabudgétaires et exécutés par le Secrétariat est traité séparément du budget total de la CGPM.

32. L'estimation du budget suppose que le vote pour la sélection du Secrétaire exécutif aura lieu à la trente-cinquième session, que les organes subsidiaires des Comités bénéficieront d'un soutien adéquat afin de permettre le traitement en temps opportun des divers aspects logistiques relatifs à l'organisation en 2011 d'un nombre de réunions équivalent à celui de 2010, que les membres apporteront un soutien effectif aux travaux des chercheurs, experts, administrateurs et points focaux, que la FAO maintiendra son appui technique et que la Commission ne versera pas de fonds pour le fonctionnement du nouveau siège de la CGPM.

33. S'agissant du budget autonome de la Commission, M. Abdellah Srour a également présenté les contributions des membres pour 2010-2011. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier et à la décision prise par la Commission à sa trente-deuxième session, le projet de budget de l'exercice suivant a été présenté.

34. Sur la base des informations et des données dont disposait le Secrétariat et en partant du principe que la Commission approuverait l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome pour 2010 a été estimé à 1 684 491 dollars EU et celui de 2011 à 1 804 373 dollars EU. Cela représenterait un accroissement en 2010, de 14,38 pour cent par rapport au budget initial adopté pour 2009 et de 13,55 pour cent en 2011 par rapport au budget proposé pour l'exercice précédent.

35. Le document présente en outre la situation des ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire celles qui proviennent de contributions volontaires de certains membres) affectées essentiellement à l'appui du comité de l'aquaculture et de ses groupes de travail, ainsi que les fonds apportés en soutien au

Centre régional SIPAM. Ces ressources proviennent spécifiquement de la Tunisie, au titre du projet de coopération à l'appui du Centre régional SIPAM; de l'Espagne, au titre du projet de coopération à l'appui du groupe de travail sur la commercialisation du comité de l'aquaculture (MedAquaMarket); de l'Union européenne, au titre du projet de coopération à l'appui des groupes de travail du comité de l'aquaculture, respectivement sur le développement durable de l'aquaculture (INDAM) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed); de l'Italie, au titre du projet de coopération pour le renforcement de la coopération en matière de pêche et d'aquaculture en Méditerranée et mer Noire.

36. Sur demande du Comité, le Secrétaire exécutif en exercice a présenté une proposition de budget révisé sur la base de la première version et sur la base de la nécessité de la mise en œuvre du plan de travail, comme indiqué par les organes subsidiaires de la CGPM. Il a informé les participants que les modifications apportées concernent la suppression des postes de l'expert en évaluation des stocks et du rédacteur scientifique proposé précédemment et l'augmentation conséquente de la ligne budgétaire de conseil, ainsi que l'introduction de la ligne budgétaire pour la session extraordinaire, y compris le coût du comité de sélection Membres (le projet de budget du Secrétariat est à l'Annexe D)

37. Le représentant de l'UE, appuyé par d'autres États membres de l'UE et d'autres délégations ont exprimé des inquiétudes sur le projet de budget révisé. En outre, il a demandé des éclaircissements concernant l'utilisation des arriérés de 2009, les frais de voyages officiels et ceux liés à la session extraordinaire.

38. Le Secrétaire exécutif en exercice a donné plus d'informations sur les arriérés et a informé le Comité, comme indiqué par la Commission et selon les procédures administratives, que les contributions versées après le 31 décembre de chaque année font partie du fond de roulement pour couvrir les frais imprévus survenus au cours des quatre premiers mois de 2010. Il a ajouté qu'il est très difficile de gérer les actions du Secrétariat, y compris pour l'organisation des réunions comme le CAF, COC et la session de la CGPM, sans la disponibilité des fonds. Les coûts indiqués pour la ligne des voyages officiels sont le résultat direct des réunions prévues comme indiqué dans le plan de travail des organes subsidiaires. Les coûts liés à l'organisation de la session extraordinaire (environ 52 000 dollars EU) reflète la demande faite par le CAF d'une réunion de deux jours qui sont considérés comme les frais suivants: les frais de voyage et de séjour pour les différents membres du comité de sélection et des candidats retenus, les frais de traduction et de l'information et les autres coûts pertinents

39. Le représentant de la Tunisie a rappelé que le débat ne devrait pas se concentrer uniquement sur les coûts de la session extraordinaire, mais la proposition de budget révisé devrait tenir compte de la suppression des frais de personnel supplémentaire proposé par le Secrétariat. Il a également proposé

que, premièrement, une session extraordinaire devrait être organisée pour l'élection du Secrétaire exécutif.

40. Le débat qui a suivi a mis l'accent sur le coût estimé pour la session extraordinaire ainsi que la proposition de budget global pour 2010-2011.

41. Le représentant de l'UE a proposé la mise en œuvre d'un groupe de travail informel restreint (composé de 3 membres) au sein du CAF pour travailler sur un projet de budget, en collaboration avec le Secrétariat.

42. Après une discussion approfondie, le CAF est d'accord sur cette proposition. Il a également souligné que ce groupe servirait à faciliter la compréhension des décisions sur le budget de questions connexes, tout en prenant en considération les priorités du plan de travail du CSC et du CAQ.

Appendice 1**Ordre du jour**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Rapports du Secrétariat sur les questions administratives et financières
 - 3.1 Activités et fonctionnement du Secrétariat et besoins pour l'avenir
 - 3.2 Progrès réalisés concernant la question du nouveau siège de la Commission
 - 3.3 État d'avancement de la ratification des amendements à l'Accord portant création de la
CGPM
 - 3.4 Contributions des Membres au budget autonome
 - 3.5 Situation financière 2009: budget autonome, arriérés de contributions et fonds
fiduciaires
4. Procédures de sélection du Secrétaire exécutif de la CGPM
5. Règlement intérieur de la CGPM tel que modifié
6. Budget provisoire de la CGPM et contributions des Membres pour l'exercice 2010-2011
7. Questions diverses
8. Date et lieu de la deuxième session
9. Adoption du rapport

Appendice 2

Liste des documents

CAF:I/2010/1	Ordre du jour et calendrier provisoires
CAF:I/2010/2	Rapport du secrétariat sur les questions administratives et financières
CAF:I/2010/3	Procédure pour la sélection et la nomination du Secrétaire exécutif de la CGPM
CAF:I/2010/4	Amendement du règlement intérieur de la CGPM
CAF:I/2010/5	Budget de la CGPM et contributions des Membres pour 2010-2011
CAF:I/2010/Inf.1	Liste provisoire des documents
CAF:I/2010/Inf.2	Accord portant création de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée, Règlement financier et Règlement intérieur
CAF:I/2010/Inf.3	Termes de référence du Comité de l'Administration et des Finances
CAF:I/2010/Inf.4	Obligations et responsabilités d'un(e) expert(e) en évaluation des stocks/dynamique des populations auprès du Secrétariat de la CGPM
CAF:I/2010/Inf.5	Obligations et responsabilités d'un(e) coordinateur (trice) de publications auprès du Secrétariat de la CGPM